



Chômage partiel

Par mimi78

Bonjour je suis auxiliaire parentale (nounou a domicile).

Je suis en garde partagée avec deux familles (j'ai deux contrats en CDI).

Je vais faire un licenciement a l'amiable avec une des deux familles (contrat 50h00 par semaine) fin Août .

Je continue avec la deuxième famille avec qui j'ai un contrat de 22 h00 par semaine et 50h00 heures par semaines pendant les vacances scolaires .Donc en continuant avec cette famille je serais à mi-temps donc j'aurais un petit salaire

.Je voulais savoir si je pouvais demander le chômage partiel pour compléter avec mon salaire ?

La première famille me renumerai 2184,43 brut par mois

Et la deuxième famille (chez qui je reste) je suis a 755,49 brut par mois .

Comment savoir combien le chômage partiel va me renumerer ?

Est ce qu'il vont se basé sur mon salaire (contrat 50h00 par semaine en comptant mes heures supplémentaires et majoré ?) car mon contrat est bien 50 h00 par semaine et je perçois tout les mois le même salaire car je suis mensualisé.

Dans l'attente d'un retour de votre part pour vos réponses et calcul.

Merci